COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2019

Affiché en vertu de l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

➢ **Procès-verbal du conseil municipal du 22 novembre 2018**
Vote : unanimité
En l'absence de modification, le conseil municipal a approuvé le procès-verbal du conseil municipal du 22 novembre 2018.

➢ **Procès-verbal du conseil municipal du 12 décembre 2018**
Vote : unanimité
En l'absence de modification, le conseil municipal a approuvé le procès-verbal du conseil municipal du 12 décembre 2018.

➢ **Procès-verbal du conseil municipal extraordinaire du 17 décembre 2018**
Vote : unanimité
En l'absence de modification, le conseil municipal a approuvé le procès-verbal du conseil municipal extraordinaire du 17 décembre 2018.

➢ **Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du conseil municipal**
« Information »
Le conseil municipal prend acte des décisions prises entre le 12 décembre 2018 et le 14 mars 2019.

1) Conseil – Formation des élus pour l'année 2018 - Bilan
« Information »
Le conseil municipal prend acte de ce bilan relatif à la formation des élus locaux au titre de l'année 2018.

2) CALEO – Modifications des statuts dans leur objet et des représentants du Conseil d'Administration
Vote : unanimité
Le conseil municipal décide du vote à main levée. Il approuve les modifications des statuts de CALEO, et procède à l'élection des cinq représentants de la Ville au sein du conseil d'administration de CALEO à main levée, ce vote donnant le résultat suivant :

- M. Francis KLEITZ
- M. Daniel BRAUN
- M. Philippe JELSPERGER
- M. Claude MULLER
- M. José BANNWARTH

Le conseil municipal prend acte que les tableaux relatifs aux commissions communales et aux représentations dans les organismes extérieurs seront modifiés conformément à la présente délibération.

3) Social – Adaptation de la Ville de Guebwiller au vieillissement de la population - Diagnostic
« Information »
Le conseil municipal prend acte de la réalisation d'une monographie territoriale sur « l'adaptation de la Ville de Guebwiller au vieillissement de la population ».

4) Direction Générale – Associations – Charte de partenariat et convention d'objectifs
Vote : unanimité
Le conseil municipal approuve les principes de ce dispositif ainsi que les deux documents que sont la charte de coopération et la convention d'objectifs type. Le conseil municipal prend acte que les autres éléments du dispositif seront présentés à l'examen lors d'un prochain conseil municipal.

5) Intercommunalité – Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la CCRG - Rapport
Vote : unanimité
Le conseil municipal valide le rapport de la CLECT de la CCRG du 25 septembre 2018 et habilite M. le Maire ou son représentant à notifier la présente délibération au Président de la CCRG.

6) Intercommunalité – Validation du montant de l'attribution de compensation
Vote : unanimité

Le conseil municipal valide les propositions précitées ainsi que le montant de l'Attribution de Compensation de la commune et habilite M. le Maire ou son représentant à notifier la présente délibération au Président de la CCRG.

7) Intercommunalité – Mise à disposition des équipements se rapportant à la gestion des eaux pluviales urbaines au bénéfice de la CCRG

Vote : unanimité

Le conseil municipal valide la mise à disposition à la CCRG des équipements se rattachant à l'exercice de la compétence eaux pluviales urbaines, aux conditions précitées, sur la base du modèle de procès-verbal et de ses annexes. Le conseil municipal habilite M. le Maire ou son représentant à compléter et signer les documents précités et tout document s'y rapportant.

8) Finances – Budget principal 2019 – Subventions aux associations

Vote : unanimité

Le conseil municipal approuve les subventions inscrites dans le tableau et autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire. Le conseil municipal rappelle que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2019.

9) Finances – Garantie d'emprunt DOMIAL - Modification

Vote : unanimité

Le conseil municipal accorde à DOMIAL la garantie communale pour le remboursement de chaque ligne du Prêt Réaménagée, initialement contractée par DOMIAL auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions référencées dans l'annexe jointe « Caractéristiques financières des Lignes du Prêt Réaménagées » et dit que la garantie est accordée pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiqué à l'annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés. Le conseil municipal dit que les nouvelles caractéristiques financières des Lignes du Prêt Réaménagées sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'annexe « Caractéristiques financières des Lignes du Prêt Réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération et dit que concernant les Lignes du Prêt Réaménagées à taux révisables indexées sur le taux du livret A, le taux du livret A effectivement appliqué aux dites Lignes du Prêt Réaménagées sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement. Il dit que les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagée référencée à l'annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues et que la garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par DOMIAL, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Le conseil municipal dit que sur notification d'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville de GUEBWILLER s'engage à se substituer à DOMIAL pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement et que la Ville de GUEBWILLER s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources, suffisantes pour en couvrir les charges. Enfin le conseil municipal autorise M. le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

10) Commerce – Taxe sur les friches commerciales - Instauration

Vote : 32 voix pour et 1 abstention

Le conseil municipal instaure, à compter du 1er janvier 2020, la taxe sur les friches commerciales conformément aux dispositions de l'article 1530 du Code général des impôts ;

- fixe le taux de cette taxe à son niveau maximum soit :
  - 20 % la 1ère année d'imposition,
  - 30 % la 2ème année d'imposition,
  - 40 % à partir de la 3ème année d'imposition.

Le conseil municipal autorise le M. le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

11) Grands Projets – Demandes de subventions – Projets 2019

Vote : unanimité

Le conseil municipal autorise M. le Maire ou son représentant à solliciter toutes les subventions possibles au titre des subventions de l'État et de ses établissements comme la DSIL, la DETR, la DRAC, l'ADEME, l'agence de l'eau ainsi que celles des autres co-financeurs potentiels publics ou privés selon la nature des

projets (Europe, Région, Département, Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, Groupements de communes, Fondation du Patrimoine, etc.).

12) Travaux – Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Département – RD 4 bis I

Vote : unanimité

Le conseil municipal donne son accord pour la passation d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Département dans le cadre de l'opération de sécurisation de la route d'Issenheim et approuve la convention proposée avec le Conseil Départemental de co-maîtrise d'ouvrage et la participation de la commune à hauteur de 150 000 € HT. Le conseil municipal autorise M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

13) Personnel municipal – Contrat sur les risques statutaires – Mandat au Centre de Gestion pour le lancement de la consultation

Vote : unanimité

Le conseil municipal confie au Centre de Gestion du Haut-Rhin le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence, en vue le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, couvrant tout ou partie des risques suivants : décès, accident de service, maladie contractée en service, maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée, maternité, paternité, adoption, disponibilité d'office, invalidité, il autorise le M. le Maire ou son représentant à signer les actes y afférents et dit que la décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

14) Scolaire – Désaffectation et déclassement du domaine public de deux écoles

Vote : unanimité

Le conseil municipal confirme la troisième étape du projet des écoles consistant, en 2019, en la fermeture des écoles élémentaires Freyhof et Rebzunft et l'ouverture de l'école Adelaïde Hautval où seront transférés les élèves et les moyens et décide la désaffectation des locaux des anciennes écoles élémentaires Freyhof et Rebzunft au 1er septembre 2019. Il prononce le déclassement du domaine public de ces immeubles sis 10 rue des Vignerons (section 6 parcelles 66 et 145) et Place Lecocq (section 3 parcelles 275, 276 et 277) au 1er septembre 2019.

15) Scolaire – Attribution de subventions aux écoles

Vote : unanimité

Le conseil municipal décide l'attribution des subventions suivantes :

- à l'OCCE de l'école élémentaire BUCHER :
  - une somme de 720,00 € pour l'organisation d'une classe d'environnement avec nuitées à Stosswhir,
  - un montant de 750,00 € pour les cours de tennis dispensés dans le cadre des séances d'EPS.

- à l'OCCE de l'école élémentaire FREYHOF :
  - une somme de 700,00 € pour l'organisation d'une classe d'environnement sans nuitées au Markstein,
  - un montant de 400,00 € pour le projet pédagogique intitulé « une nature fantastique ».

- à l'OCCE de l'école maternelle KIENZL :
  - une somme de 750,00 € pour le projet pédagogique intitulé « renCONTESdansés ».

Le conseil municipal autorise M. le Maire ou son représentant à procéder à leur versement.

16) Motion STOCAMINE

Vote : unanimité

Le conseil municipal rappelle le risque environnemental majeur de ce stockage, approuve la motion de soutien pour le déstockage intégral des déchets ultimes de STOCAMINE à WITTELSHEIM et charge M. le Maire de communiquer cette motion à la M. le Maire de WITTENHEIM qui la transmettra à M. le Préfet du Haut-Rhin, autorité décisionnaire.

DIVERS

- **Semaine des alternatives aux pesticides et animations prévues (M. AULLEN)**
- **Bilan Noël Bleu 10 (Mme GODÉ)**
- **M. Claude MULLER, adjoint au maire délégué au commerce – Objectifs (M. SINGER)**

- **Association des Maires – Séance d'information « La communication en période préélectorale » - Diffusion aux Elus (Mme CHAVIGNY)**
- **Martres / Fouines dans les rues des Dominicains, des Chanoines et Place de la Liberté – Solutions proposées (Mme CHAVIGNY)**
- **Démission (Mme CHAVIGNY)**
- **Station de contrôle Rue du Gal de Gaulle - Bilan (Mme FRANÇOIS)**

Affiché le 19 mars 2019
Retiré le :

MAIRIE DE GUEBWILLER
68500

Le Maire :

Francis KLEITZ
Conseiller Régional